

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Années : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Notification officielle à S. A. S. le Prince de la prise de possession par M. Deschanel de la charge de Président de la République Française.  
Visite de S. A. S. le Prince à S. Exc. le Président de la République Française.  
Visite de S. Exc. le Président de la République Française à S. A. S. le Prince.  
Sérénade offerte à S. A. S. le Prince Héritaire à l'occasion de Sa promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.  
Présence de Leurs Altesses Sérénissimes à la représentation de gala donnée au bénéfice du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne.  
Visite de Leurs Altesses Sérénissimes au contre-torpilleur italien « Giacinto Carini ».

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant désignation d'un Professeur pour l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie au Lycée de Monaco.

**CONSEIL COMMUNAL :**

Télégramme adressé par le Conseil Communal à l'occasion de la visite à Monaco de M. le Président de la République et réponse adressée à M. le Maire de Monaco.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Arrivée au port de Monaco du contre-torpilleur italien « Giacinto Carini ».  
Souvenir remis par M. le Président de la République au Consul Général et au Vice-Consul de France.  
Etat des Arrêts rendus par la Cour d'Appel.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**VARIÉTÉS :**

Notes sur les Fortifications du Palais de Monaco du treizième au dix-septième siècle (Suite).

**MAISON SOUVERAINE**

Le vendredi 2 avril dernier, M. Pingaud, Consul Général de France, a été reçu au Palais par S. A. S. le Prince auprès duquel il était chargé d'une mission dont il s'est acquitté en ces termes :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de remettre à Votre Altesse Sérénissime, sur les instructions que j'ai reçues de M. le Ministre des Affaires Étrangères, une lettre par laquelle M. Deschanel porte à Sa connaissance qu'il a pris possession des pouvoirs de sa charge. Les bonnes relations qu'Elle entretenait avec M. Poincaré et dont Elle a bien voulu rendre récemment un public hommage, le souvenir de l'heureux événement qui a uni par un lien nouveau les destinées de la Principauté à celle de la France, enfin l'annonce d'une prochaine visite présidentielle me rendent particulièrement précieuse la mission dont je suis chargé et me donnent à espérer que Votre Altesse Sérénissime voudra bien tenir pour agréable la communication que j'ai l'honneur de Lui « faire. »

En accusant réception à M. Pingaud de cette notification, Son Altesse Sérénissime a bien voulu lui exprimer la satisfaction que Lui a fait éprouver l'accession de M. Deschanel, qu'Elle connaissait personnellement de longue date, à la première magistrature de la République.

S. A. S. le Prince, accompagné de S. A. S. le Prince Héritaire, a rendu visite, hier soir, en l'hôtel de la Préfecture des Alpes-Maritimes, à

M. le Président de la République Française. Son Altesse Sérénissime était accompagnée du Général Comte de Pélaçot, premier Aide de camp, et de M. Jaloustre, Ministre plénipotentiaire, Directeur du Cabinet civil du Prince.

S. A. S. le Prince, qui avait revêtu l'uniforme de membre de l'Institut de France, a été reçu à Son arrivée à la Préfecture, à 19 h. 50, par M. de Fouquières, Chef du Protocole ; M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes ; le Général Pénélon, Secrétaire général militaire de la Présidence de la République, l'Amiral Grandclément, et le Commandant Guillaume, de la Maison Militaire du Président.

M. de Fouquières a conduit S. A. S. le Prince auprès du Président de la République qui attendait Son Altesse Sérénissime dans le vestibule précédant le Grand Salon.

S. A. S. le Prince a présenté au Président S. A. S. le Prince Héritaire, le Général Comte de Pélaçot et M. Jaloustre.

Son Exc. le Ministre d'Etat, qui était à Nice depuis le matin et avait assisté au banquet offert par la Municipalité à M. le Président Deschanel, dans le hall du Casino Municipal, assistait à cette réception.

Le Président de la République s'est rendu ensuite dans le Salon avec S. A. S. le Prince Albert. L'entretien a duré un quart d'heure.

Au cours de cet entretien, S. A. S. le Prince a remis au Président de la République les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Le Président de la République a ensuite reçu S. A. S. le Prince Héritaire et, en présence du Prince Albert, Lui a remis la plaque de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Peu après cet entretien, M. le Directeur du Protocole a introduit, auprès de M. le Président de la République, S. A. R. le Prince d'Udine, cousin de S. M. le Roi d'Italie, qui avait reçu de S. M. Victor Emmanuel III la mission de venir avec une escadre italienne, saluer à Nice le Président de la République Française.

Les présentations faites, les personnalités invitées au dîner se sont réunies dans le Salon où se tenaient M. Deschanel, S. A. S. le Prince Albert, S. A. R. le Prince d'Udine, S. A. S. le Prince Héritaire, M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> Armand Bernard.

Parmi ces personnalités, on remarquait : M. Léon Bourgeois, Président du Sénat ; M. Raoul Péret, Président de la Chambre des Députés ; M. Landry, Ministre de la Marine ; M. Honnorat, Ministre de l'Instruction Publique ; M. Breton, Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale ; M. Borel, Sous-Secrétaire d'Etat aux Forces Hydrauliques ; le Maréchal Pétain ; MM. Sauvan et Amic, Sénateurs ; MM. Raiberti, Arago, Docteur Grinda, Ossola, Barety et Ricolfi, députés ; le Général Monroë, commandant la XV<sup>e</sup> Région ; les Généraux Estienne et Men-

vielle ; les Généraux Pénélon, Comte de Pélaçot, Jouinot-Gambetta, Serrigny ; S. Gr. l'Evêque de Nice ; le Commandant du *Doria* et les Commandants des contre-torpilleurs italiens venus à Nice pour saluer le Président de la République ; les membres des Maisons civile et militaire de M. le Président de la République ; M. Delbarre, Secrétaire général des Alpes-Maritimes, etc.

Le dîner, qui comprenait quatre-vingts couverts, a été servi dans la grande salle de la Préfecture. La table était ornée de glycines et d'œillets du plus heureux effet.

Le Président de la République avait en face de lui S. A. S. le Prince Albert.

Il avait à sa droite S. A. R. le Prince d'Udine et à sa gauche S. A. S. le Prince Louis.

S. A. S. le Prince Albert avait à sa droite M<sup>me</sup> Armand Bernard et à sa gauche M. Léon Bourgeois, Président du Sénat.

Suivant le désir exprimé par le Président, le menu était très simple ; il ne fut pas servi de champagne.

A la fin du dîner, le Président de la République a pris le premier la parole, et s'est d'abord adressé à S. A. S. le Prince en ces termes :

*J'ai tout d'abord grand plaisir à saluer S. A. S. le Prince de Monaco, et je tiens à le remercier d'avoir bien voulu attester par sa présence ici l'intimité des liens séculaires existant entre la France et la Principauté, et qui viennent d'être récemment consacrés encore par le traité du 17 juillet 1918.*

*Il m'est agréable de rappeler, Monseigneur, qu'une des premières occasions d'appliquer ce Traité a été fournie aux deux Gouvernements par les heureux événements qui se sont produits dans la Famille Princière.*

*En renouvelant à Votre Altesse Sérénissime, mes très vives félicitations, je lève mon verre en Son honneur, en celui de S. A. S. le Prince Louis, et de toute la Famille Princière.*

Le Président s'est ensuite adressé au Prince d'Udine.

Ces discours furent écoutés debout et après le toast du Président, l'orchestre a joué l'*Hymne Monégasque* et l'*Hymne Italien*.

S. A. S. le Prince Albert a pris ensuite la parole et a répondu au Président de la République en ces termes :

*Monsieur le Président,*

*Vous qui avez si longtemps présidé la représentation nationale de la France, vous qui avez su, pendant la guerre, maintenir dans ce milieu un esprit qui veillait sur les soldats et sur les destinées du monde, vous êtes bien l'homme imprégné de la conscience française qui saura le mieux porter d'une Province à l'autre l'énergie nationale.*

*Et puisque vous voulez bien rappeler ici les liens séculaires qui unissent nos deux pays, je tiens à mentionner ceux d'un caractère plus moderne qui nous permettront de réparer dans les préoccupations supérieures du travail et des*

affaires, les maux amenés par la méconnaissance des droits de la civilisation.

Aussi, en affirmant ma volonté de joindre mes efforts à l'activité des travailleurs Français pour conduire ensemble des œuvres fécondes, je lève mon verre dans un même mouvement à la prospérité de la République Française et à celle de son Président.

Après le discours du Prince de Monaco, le Prince d'Udine, prenant la parole, répondit en italien.

Ces discours furent écoutés debout, et l'orchestre joua la *Marseillaise*.

Après le dîner, les convives se sont rendus sur une tribune pour assister au feu d'artifice. Le Président avait à sa droite le Prince de Monaco et à sa gauche le Prince d'Udine.

LL. AA. SS. les Princes, le Général Comte de Pélacot, Son Exc. le Ministre d'Etat et M. Jaloustre ont ensuite regagné Monaco.

Aujourd'hui mardi, M. le Président de la République Française est venu dans la Principauté pour rendre à S. A. S. le Prince la visite que Son Altesse lui avait faite hier.

Toutes les voies que devait suivre le cortège présidentiel avaient été décorées d'arcs de triomphe et pavoisées de drapeaux et d'oriflammes. On remarquait, en particulier, l'arc de triomphe dressé par les soins de M. Visconti, décorateur de l'Opéra de Monte Carlo, à l'entrée des jardins de Saint-Martin et, à l'entrée de la ville de Beausoleil, un gracieux portique avec une inscription rendant hommage au Président Deschanel. Une foule considérable se pressait sur tout le parcours, avide d'acclamer au passage l'illustre Chef d'Etat français.

Son Exc. le Ministre d'Etat, accompagné de M. le Maire de Monaco et du Lieutenant-Colonel Gastaldi, Aide de camp de S. A. S. le Prince, s'est rendu dans sa voiture à la frontière ouest pour attendre le Président.

A quatre heures et demie, apparaissent les automobiles du cortège. Au moment où la voiture du Président pénètre sur le territoire monégasque, M. le Ministre d'Etat se porte au devant de M. le Président Deschanel et lui présente les souhaits de bienvenue du Gouvernement Princier, cependant que commence à retentir la salve réglementaire de 21 coups de canon. Le Président de la République invite S. Exc. M. Le Bourdon à prendre place dans sa voiture. M. le Maire et le Lieutenant-Colonel Gastaldi se joignent au cortège dans l'automobile du Ministre d'Etat.

Sur la place d'Armes, la Lyre Monégasque fait entendre la *Marseillaise* au passage du Président, à qui la foule adresse une enthousiaste ovation.

Par l'avenue de la Porte-Neuve, les allées de Saint-Martin et la rue du Tribunal, le cortège débouche sur la place où la compagnie des Carabiniers, sous les ordres du Colonel Roubert, rend les honneurs, et pénètre dans la Cour du Palais, tandis que la Société Philharmonique joue la *Marseillaise*.

M. le Président de la République était accompagné du Général Pénelon, de l'Amiral Grandclément, de M. de Fouquières, Chef du Protocole, de M. Hermitte, Secrétaire Général de la Présidence, du Commandant Guillaume, de M. Labussière, Directeur de la Sûreté Générale. Il est reçu, au bas de l'escalier d'Hercule, par le Capitaine de corvette Bourée et le Chef d'escadrons de Juniac, Aides de camp. En haut de l'escalier, il est attendu par le

Général de Pélacot, premier Aide de camp, et par le Commandant d'Arodes de Peyriague.

LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis, derrière lesquels se tient M. Jaloustre, Ministre plénipotentiaire, attendent le Président à l'entrée des grands appartements et le reçoivent dans le Salon Vert.

Les suites sont conduites dans la salle du Trône où se trouvent S. Exc. le Ministre d'Etat; M. Marquet, Président du Conseil National; M. le Secrétaire d'Etat Roussel; M. Ch. de Castro, Conseiller privé; M. Allain, Vice-Président du Conseil d'Etat; MM. Gallépe et Palmaro, Conseillers de Gouvernement; les Aides de camp du Prince; le Colonel Roubert, Commandant supérieur; M. le Maire de Monaco; M. le Chanoine de Villeneuve, Chapelain du Palais; M. Labande, Conservateur des Archives; M. Fuhrmeister, Secrétaire particulier; le Lieutenant-Colonel Crochet, Commandant du Palais; MM. Blanchy, Caruta et Mélin, Attachés au Cabinet civil.

Dans le salon Bleu sont réunis MM. Lagouëlle, Verdier, Bertoni, Mauran, Huguët, Maurel, Conseillers d'Etat; M. le Docteur Marsan, Vice-Président du Conseil National; M. Canu, Consul Général, Adjoint au Directeur du Service des Relations Extérieures; M. Izard, Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions; M. Henry Trüb, Président de la Chambre de Commerce; MM. Louis Bellando de Castro, Paul Cioco, Paul Marquet, Alexandre Médecin, François Médecin, Louis Néri, Conseillers Nationaux; M. Joseph Oliivié, Adjoint au Maire; MM. Henri Médecin, Gabriel Fau, Vice-Présidents de la Chambre de Commerce; MM. Bimar et de Villeneuve, Conseillers à la Cour d'Appel; MM. les Chanoines Perruchot, Le Glay; MM. Théophile Gastaud, César Settimo, Michel Fontana, Pierre Joffredy, Honoré Bellando, Paul Bergeaud, Séraphin Oliivié, Conseillers Communaux; M. le Capitaine de frégate Courmes, Directeur du Port; MM. Savard, Juge d'Instruction, de Monseignat, Juge de Paix, Lucien Bellando de Castro, Juge au Tribunal de première Instance; MM. Noghès, Trésorier Général des Finances, Charles Palmaro, Administrateur des Domaines, Notari, Ingénieur des Travaux Publics, Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port; M. Roubion, Juge suppléant; MM. les Professeurs du Lycée: Allias, Clément, Gotteland, Padovani, Pizard, Polack, M<sup>me</sup> Bonnard, et M. Prat, Surveillant général du Lycée; M. Notari, avocat-défenseur; M. Massey, Receveur des Douanes; MM. Grimaldi, Receveur des Postes à Monte-Carlo, Bec, Receveur des Postes à Monaco, Chaumes, Receveur des Postes à La Condamine; M. Poilleux, Chef de gare.

Après quelques minutes d'entretien, S. A. S. le Prince conduit M. le Président Deschanel dans la salle du Trône et lui présente les personnalités qui s'y trouvent. Le Prince accompagne ensuite le Président dans le salon Bleu où ont lieu les présentations des hauts fonctionnaires et des Corps constitués. M. Deschanel a eu pour chaque personnalité une phrase bienveillante et gracieuse.

Cette réception terminée, Son Altesse Sérénissime conduit le Président au grand escalier et lui fait prendre place dans une automobile du Palais où montent également le Général de Pélacot et le Général Pénelon.

Dans la deuxième voiture est monté S. A. S. le Prince Louis, accompagné de MM. Bourée et de Juniac.

La troisième voiture est celle du Ministre d'Etat.

Les autres voitures suivent dans leur ordre d'arrivée.

A l'arrivée au Musée, tandis que retentissent

de longues acclamations, les carabiniers en grande tenue présentent les armes, les clairons sonnent aux champs et la belle fanfare de la fameuse Société messine « la Lorraine sportive » exécute la *Marseillaise*.

Aux abords du Musée, on remarquait la plupart des Sociétés françaises avec leur drapeau, en particulier les membres du Comité de Bienfaisance et de l'Union des Intérêts économiques, l'Amicale des Employés Français de la Société des Bains de Mer; les Vétérans, les Poilus et Démobilisés, le Groupe des Mutilés; la Semeuse, la Société de Secours Mutuel, la Sentinelle Alpine, le Saint-Jean Club, etc.

Les Poilus et Démobilisés Italiens, la Société des Militaires Italiens en congé, et de nombreux membres de la Colonie Italienne se tenaient également aux premiers rangs.

Le Docteur Richard, Directeur, reçoit S. A. S. le Prince et le Président de la République au bas de l'escalier.

A l'entrée se trouvent réunis M. Georges Kohn, membre du Conseil d'Administration; MM. Lucien et Louis Bellando de Castro, Délégués de la Principauté; MM. le Professeur Richet, de l'Institut de France; MM. L. Sirvent et Oxner, assistants; Georges Dahl et Giauffret, préparateurs et Ernest Comet, archviste du Musée; les Docteurs Michailoff, Tchakotine, Ladreyt et le Professeur Déverin.

Le Docteur Richard présente le personnel scientifique du Musée, puis le Président pénètre dans l'Atrium où se tiennent les Délégations étrangères.

Les Consuls en grande tenue sont entourés par les représentants de leur Colonie. A droite, se trouve M. Pingaud, Consul général de France, ayant auprès de lui MM. Brégnat, Vincent, Giordan, Combe, Cohet-Lavie, Guizol, Gallet, Durand, président et membres du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; MM. Audibert, Brémond, Genin, Lagorio, Helly, Filhard, Rose, Barbey, Vanderpol, D<sup>r</sup> Vivant, président et membres de l'Union des Intérêts Français; le Capitaine A. Vincent, le Lieutenant Girent, MM. Dalbera et Barreau, des Vétérans de Terre et de Mer; le Capitaine Marinot, le Lieutenant Martinetti, de la Caisse de Retraite des Officiers de réserve; MM. Féry, Gastaud, Goiran, Dozo, officiers de réserve; M. Moutier; le Capitaine Pauchard; MM. Soldano et Fauraud, des Mutilés; l'Abbé Matheudi; MM. Monglon et Perret, des Démobilisés; MM. Léon Jehin, Louis Ganne, Maubert, Martiny, Capitaine Rousselet, Milon de Peillon, Barral, Colin; les Abbés Retz, Braun, Durand et Dary; M. Jacquemus, etc.

A gauche, se tenait M. le Chevalier Mazzini, Consul général d'Italie. Autour de lui on remarquait: Baron J. Celesia, Député; le Ch<sup>er</sup> Perozzi, commandant le *Carini*; Com. F. Bulgheroni et le Ch<sup>er</sup> Davico, de l'Union des Intérêts économiques; le Ch<sup>er</sup> J. Doda et le Ch<sup>er</sup> Avenia, du Comité de Bienfaisance; M. A. Doda, des Démobilisés; M. Maffei, des Anciens Militaires; MM. Gugnoni, Capponi, Barone, Chiappori et G. Rolfo, du Comité de Bienfaisance.

La Belgique était représentée par M. Le Boucher, Gérant du Consulat; MM. Ledin et Nef, Président d'honneur et Président de la Société Belge de Bienfaisance; l'Angleterre, par M. Sim, Vice-Consul Britannique; la Suisse, par les Docteurs Bolay et Henneberg, du Comité de Bienfaisance de la Colonie Suisse; le Brésil, par M. Henry Trüb, Consul.

S. A. S. le Prince fait les présentations des Consuls, en commençant par M. Pingaud, Consul Général de France, qui prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,

Les Français de Monaco sont les premiers que vos voyages vous appellent à visiter en dehors de nos frontières. Soyez persuadé qu'ils apprécient hautement cet honneur et qu'ils en sont dignes par leur profond attachement à la France et à la République, par la vaillance que beaucoup d'entre eux ont montrée sur les champs de bataille, par le zèle philanthropique dont les autres ont fait preuve sur le front intérieur au cours de la guerre. Plus que toute autre Colonie française à l'étranger, ils ont le sentiment de vivre tout près du cœur de la Mère-Patrie, dans ce pays où ils rencontrent tant de sympathies, à l'ombre de ce trône qu'entourent comme d'une triple auréole le prestige intellectuel d'un savant, les vertus militaires d'un soldat et la grâce souriante d'une jeune femme.

Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, de leur entier dévouement à la grande œuvre de reconstitution nationale, que symbolise désormais aux yeux de tous ce nom de Deschanel, porté avec tant de dignité par l'un des fondateurs de la République, et avec tant d'éclat par l'homme éminent qui préside aujourd'hui à ses destinées.

Puis, M. Pingaud présenta à M. Deschanel le vénéré Docteur Brégnat, président du Comité de Bienfaisance.

M. le Président de la République Française répond en une brève improvisation dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire les termes exacts. Il laissera de côté, dit-il, les paroles élogieuses que le Consul Général de France a bien voulu adresser à la mémoire de son père et à sa personne, pour exprimer immédiatement la satisfaction qu'il éprouve à prendre contact avec les Français de Monaco dont le Prince lui a déjà vanté les qualités d'ordre et de travail. Il sait l'utile concours qu'ils apportent à la prospérité du Pays qui leur offre l'hospitalité. Il regrette que le temps lui soit trop mesuré pour pouvoir apprécier par lui-même le développement de l'activité française à Monaco. Mais il peut manifester l'intérêt et l'estime de la Mère-Patrie à leur égard par un geste qui, s'adressant à l'un des plus méritants d'entre eux, les réglera tous.

En reconnaissance des grands services rendus par M. le Docteur Brégnat à la cause française et particulièrement aux œuvres de guerre, il est heureux d'épingler sur la poitrine du Président du Comité de Bienfaisance, la Croix de la Légion d'Honneur.

Des applaudissements unanimes accueillent ces paroles et témoignent des sentiments de déférente sympathie dont le Docteur Brégnat est l'objet de la part de tous.

S. A. S. le Prince serre la main du nouveau légionnaire et veut bien lui dire qu'il est heureux d'être le premier à le féliciter.

M. Pingaud présente ensuite au Président diverses personnalités de la Colonie Française. M. Aug. Audibert est reconnu par M. Deschanel qui lui serre la main en le louant d'avoir pris la présidence des Intérêts économiques français à Monaco.

Le Président de la République donne l'accolade à M. Moutier, le président des Mutilés, et adresse un mot aimable au Maître Ganne. Enfin, après avoir serré la main aux officiers de réserve, il est conduit par S. A. S. le Prince auprès du Consul Général d'Italie.

Le Chevalier Mazzini s'adresse en ces termes au Président de la République :

Monsieur le Président,

Les Italiens de Monaco m'ont chargé de l'honneur de vous présenter, à l'occasion de votre passage dans la Principauté, leurs respectueux hommages.

Ils admirent depuis longtemps votre noble Pays et

aiment vos vaillants compatriotes, qu'ils connaissent par les grandes qualités d'esprit et de cœur de ceux qui résident à Monaco. La lutte commune contre la barbarie et l'oppression a resserré pour toujours cette fraternité.

Elle s'est déjà manifestée par une collaboration intime et cordiale qui répond aux désirs de l'illustre Souverain de ce Pays et dont les résultats sont profitables à tous.

Connaissant vos sentiments éprouvés à l'égard de l'Italie et des Italiens, nous sommes fiers et heureux de vous présenter les vœux sincères et cordiaux que nous formons pour votre noble Pays, pour vos généreux nationaux et pour votre illustre Personne.

M. Deschanel répond en quelques paroles gracieuses pour le Consul Général et pour la Colonie Italienne de Monaco et traduit avec éloquence ses sentiments à l'égard de la grande alliée latine.

Après s'être fait présenter successivement les délégations des Colonies Belge et Suisse et les représentants de l'Angleterre et du Brésil, le Président de la République, guidé par S. A. S. le Prince, visite les salles du Musée.

M. Deschanel examine avec un intérêt très marqué les inestimables collections du Musée et il ne cache pas son admiration devant toutes les merveilles qu'il a sous les yeux. Il dit son regret d'être obligé de passer si rapidement.

En revenant dans l'Atrium, le Président est invité à se rendre au buffet. Là, il s'entretient quelques minutes avec le Professeur Richet, en présence de S. A. S. le Prince. Le Docteur Richard vient le prier d'apposer sa signature sur le Livre des Visiteurs illustres du Musée.

M. de Fouquières rappelle au Président les exigences de l'horaire. M. Deschanel prend congé de S. A. S. le Prince Albert et de S. A. S. le Prince Héréditaire, puis, au milieu des acclamations frénétiques de la foule et tandis que les carabiniers rendent les honneurs, il remonte en voiture avec le Ministre d'Etat et le Général Pénelon.

Tout le long du parcours : place d'Armes, boulevard de l'Ouest, boulevard du Nord, boulevard des Moulins et boulevard d'Italie, de longues et enthousiastes ovations s'élèvent sur le passage du Président.

Boulevard des Moulins, la voiture présidentielle a été arrêtée par un groupe de jeunes filles qui portaient des fleurs. M. Deschanel accepta ce gracieux hommage et le cortège se remit en route au milieu des vivats.

Le Président de la République a été salué à la frontière par Son Exc. le Ministre d'Etat, M. le Maire de Monaco et le Lieutenant-Colonel Gastaldi.

Dans la soirée, après le départ du Président de la République, les Sociétés musicales la Philharmonique et la Lyre Monégasque ont donné une sérénade devant le Palais en l'honneur de S. A. S. le Prince Héréditaire, à l'occasion de Sa promotion à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Bien que cette manifestation, hâtivement organisée, n'ait pas pu être portée à la connaissance de toute la population, une foule nombreuse emplissait la place pour rendre hommage au Prince qui, n'écoutant que les impulsions de son cœur généreux, a tenu, dès les premiers jours de la guerre, à manifester son ardente sympathie pour la France menacée et, suivant l'exemple donné en 1870 par Son Auguste Père, lui a fait l'offrande de Sa vie et lui a jusqu'au bout apporté, avec la plus noble simplicité, le concours d'une inaltérable vaillance.

Quatre citations glorieuses, les croix de guerre française, italienne et belge, les galons de chef de bataillon et de lieutenant-colonel conquis sur le front attestent la valeur déployée par le Prince Louis aux combats de la Neuvil-

lette, des Cavaliers de Courcy, de Loivre, du Linguet, du Godat, du Parc de Sillery, du fort de la Pompelle, de la route 44 et pendant les bombardements de Reims, en avril 1917.

La plaque de Grand Officier de la Légion d'Honneur, remise par M. le Président Deschanel, est un nouveau et particulièrement précieux témoignage de la reconnaissance française à l'égard du Prince.

Les Colonies étrangères, et en particulier, les Français de Monaco se sont donc associés de tout cœur aux Monégasques pour adresser une longue et enthousiaste ovation à Son Altesse Sérénissime qui assistait du balcon du premier étage à cette grande manifestation de sympathie.

La sérénade s'est terminée par l'*Hymne monégasque* et la *Marseillaise*. Puis, les membres du Conseil National avec leur Président, M. Marquet, et les Conseillers Communaux avec le Maire, M. Suffren Reymond, ont été admis auprès de S. A. S. le Prince Louis et Lui ont présenté leurs vives félicitations.

Les Italiens, de leur côté, ont chargé M. le Consul Général Mazzini de faire parvenir au Prince Héréditaire leurs félicitations respectueuses et de Lui confirmer leur attachement à Sa personne et à la Famille Princière.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. le Prince Héréditaire ont daigné honorer de Leur présence la représentation donnée, samedi soir, à l'Opéra de Monte Carlo, au bénéfice du Comité de bienfaisance de la Colonie Italienne.

Leurs Altesses ont été reçues par M. le Cher Mazzini, Consul Général d'Italie, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, entouré du Cher Jules Doda, du Commandeur Franz Bulgheroni et des officiers italiens.

Le Cher Doda, en termes excellents, remercia S. A. S. le Prince de l'honneur qu'Il faisait à la Colonie Italienne en assistant à la fête de bienfaisance.

Puis, il demanda que S. A. S. le Prince permît qu'on Lui offrit le programme qui Lui avait été réservé.

Ce programme fait sur parchemin par M. Colombo est d'une grande finesse d'exécution.

S. A. S. le Prince l'examina, remercia, se fit présenter quelques membres de l'Autorité militaire et pénétra dans Sa loge.

Son Altesse portait le collier d'or de l'Annonciade et le grand cordon de Saint-Charles. Le Prince Louis portait le grand cordon de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

L'orchestre exécuta l'*Hymne Monégasque* et l'*Hymne Italien* que l'assistance écouta debout et applaudit longuement.

S. A. S. le Prince avait invité dans Sa loge : le Consul Général d'Italie, le Consul Général de France et M<sup>me</sup> Pingaud, le Colonel Russo, commandant la garnison de San Remo, le Commandant Perozzi, commandant le contre-torpilleur *Giacinto Carini*, le Préfet des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> Armand Bernard, M<sup>lle</sup> Cazeau, M<sup>me</sup> Ernesta Stern, M. et M<sup>me</sup> Kohn. Le Général Comte de Pélocot, premier Aide de camp, M. Jaloustre, Ministre plénipotentiaire, le Commandant d'Arodes de Peyriague, le Capitaine de corvette Bourée et le Commandant de Juniac, Aides de camp du Prince, se trouvaient également dans la loge princière.

Dans la loge de Son Exc. le Ministre d'Etat : Son Excellence et M<sup>me</sup> Le Bourdon, M. le Secrétaire d'Etat et M<sup>me</sup> Roussel, le Capitaine Aug. Cervigni, le Lieutenant de vaisseau W. Landati, l'Aspirant Grottadino.

Dans la loge de la Municipalité : le Maire de Monaco, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Reymond, Mrs. George Vivers et Mrs. Gerard Hole, le Colonel Alberto Rousseau, le Lieutenant Arnaldo Palmarocchi, les Capitaines V. Raimondo et G. Ameglio.

Dans la loge du Président du Conseil d'Administration : M. et M<sup>me</sup> Camille Blanc, M. et M<sup>me</sup> Comte-Offenbach, M<sup>lle</sup> Chevalier, Comtesse Chartran.

Sir Basil Zaharoff se trouvait dans sa loge avec la Duchesse de Marchena et ses invités.

Dans la salle on remarquait la plupart des Autorités de la Principauté et des notabilités de la Colonie étrangère et des Alpes-Maritimes.

A la suite de la représentation, un bal des plus animés a eu lieu dans l'Atrium somptueusement décoré par les soins de M. Martiny. Vers 2 heures du matin, les danses ont été un moment interrompues pour le tirage de la tombola.

Le spectacle comportait la représentation de *Madame Butterfly*, l'opéra de Puccini, admirablement interprété par la célèbre artiste japonaise M<sup>me</sup> Tamaki-Miura, M<sup>mes</sup> Garonne, Bilhon, MM. Vito, Maguenat, Ch. Delmas, Geniez, Sorret, Proferisce.

L'orchestre, dirigé par M. de Sabata, et les chœurs ont dignement secondé les interprètes. Cette soirée, dont il ne nous appartient pas de donner le compte rendu artistique, a obtenu le plus vif succès.

Lundi, à 3 h. 30 de l'après-midi, S. A. S. le Prince Albert et S. A. S. le Prince Héritaire se sont rendus, accompagnés du Commandant d'Arodes de Peyriague, à bord du contre-torpilleur italien *Giacinto Carini*, qui, pour cette occasion, avait hissé le pavillon de S. A. S. le Prince et arboré le grand pavois.

S. A. S. le Prince a été reçu par le Commandant Perozzi, les officiers et un piquet de matelots qui rendait les honneurs. Le Consul Général d'Italie se trouvait également à bord pour recevoir S. A. S. le Prince.

Après avoir visité avec beaucoup d'intérêt cette superbe unité de la marine de guerre italienne, Son Altesse Sérénissime a bien voulu accepter une coupe de champagne.

Prenant la parole, S. A. S. le Prince a adressé une pensée émue aux vaillants marins italiens morts pour la Patrie.

Le Commandant Perozzi remercia S. A. S. le Prince de l'honneur qu'il lui avait fait, ainsi qu'à ses officiers et à son équipage, en se rendant à bord du *Carini*.

Après le départ de Leurs Altesses Sérénissimes, un thé intime a été offert au Consul Général d'Italie, aux Présidents des Associations Italiennes et à quelques dames et demoiselles de la Colonie Italienne.

Le contre-torpilleur *Giacinto Carini* restera dans notre port jusqu'à mercredi matin, à l'occasion de la visite dans la Principauté du Président de la République Française.

## PARTIE OFFICIELLE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

N<sup>o</sup> 2851.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Pauchard Lucien-Abel, Licencié ès-lettres, Répétiteur de Lycée (1<sup>er</sup> ordre), mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est chargé de l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le trente mars mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

### CONSEIL COMMUNAL

A l'occasion de la visite du Président de la République, M. Reymond, Maire de Monaco, a adressé hier matin, le télégramme suivant à M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes :

« Le Maire, les Adjointés et les Membres du Conseil Communal de Monaco prient Monsieur le Préfet de vouloir bien présenter à Monsieur le Président de la République Française l'hommage de leur très vive et très respectueuse sympathie.

« Notre population tout entière est heureuse de pouvoir saluer et acclamer demain le Chef d'Etat de la grande Nation française, sur le territoire monégasque.

« SUFFREN REYMOND, Maire. »

En réponse à ces souhaits, M. le Maire de Monaco a reçu de M. Hermitte, Secrétaire Général de la Présidence, le télégramme suivant :

« Président de la République vous remercie ainsi que MM. les Adjointés et Membres du Conseil Municipal pour vos aimables souhaits. Il est très heureux d'avoir l'occasion de se rendre sur le territoire monégasque et vous assure de sa vive sympathie. »

### ÉCHOS & NOUVELLES

Vendredi, à 2 heures de l'après-midi, le contre-torpilleur italien *Giacinto Carini*, venant directement de Livourne, est entré dans le Port de Monaco.

A son arrivée dans les eaux monégasques, le navire italien a salué la Principauté d'une salve de 21 coups de canon, tandis que le pavillon blanc et rouge était hissé au grand mât.

Quelques instants après, la batterie du Palais répondait à cette salve.

Ce magnifique navire est venu rehausser l'éclat de la grande fête annuelle de bienfaisance de la Colonie Italienne.

Dès que le *Giacinto Carini* eut pris son mouillage au quai de Commerce, le Consul Général d'Italie, Chev. Off. F. Mazzini, accompagné de M. le Com. F. Bulgheroni, Président de l'Union des Intérêts Italiens, de M. le Chev. Doda, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie, vint rendre visite au Commandant E. Perozzi, à ses officiers et son équipage, et leur apporter le salut des Italiens de Monaco.

Dans la soirée, le Commandant et les officiers du bord, accompagnés par M. le Consul Général, se sont rendus à Monaco pour s'inscrire sur le registre du Palais et faire une visite officielle à Son Exc. le Ministre d'Etat.

A l'occasion de Sa visite à Monaco, M. Deschanel a fait remettre à M. Pingaud, Consul Général de France, et à M. Richard, Vice-Consul, en mémoire de son passage et en témoignage de satisfaction, deux souvenirs artistiques aux armes de la République.

Dans son audience du 29 mars 1920, la Cour d'Appel a rendu les arrêts suivants :

V. T.-P., employé de buanderie, né le 28 juillet 1868, à Monaco, y demeurant. — Appel par V. d'un jugement du 2 décembre 1919, qui l'a condamné correctionnellement à huit jours de prison et 16 francs d'amende, pour outrages à agents et ivrognerie : rayé du rôle par suite d'amnistie.

T. E.-B., négociant, né le 28 octobre 1867, à Toulon (Var), demeurant à Monaco. — Appel par le Ministère Public d'un jugement du 16 décembre 1919, qui a condamné correctionnellement T. à 50 francs d'amende pour distribution illicite d'écrit : rayé du rôle par suite d'amnistie.

Dans son audience du 30 mars 1920, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

D. L.-A., directeur de cinéma, né le 17 février

1892, à Arc-sur-Ville (Côte-d'Or), demeurant à Monaco. — Apposition illégale d'affiche : rayé du rôle par suite d'amnistie.

M. G.-B., sans profession, né le 16 avril 1890, à Munich (Bavière), demeurant à Monaco. — Violences et voies de fait, avec préméditation : 200 francs d'amende (par défaut).

B. C.-A.-B., commerçante, née le 29 août 1890, demeurant à Beausoleil. — Introduction de viande en fraude : 16 francs d'amende, confisqué la viande saisie ; la veuve B. M. a été déclarée civilement responsable.

1<sup>o</sup> B. H.-A.-A., camionneur, né le 10 mai 1884, à Aix (Bouches-du-Rhône), demeurant à Nice. — Spéculation illicite : six jours de prison et 1.000 francs d'amende (par défaut) ;

2<sup>o</sup> G. P.-C., chauffeur d'automobile, né le 19 juin 1892, à Monaco, y demeurant. — Spéculation illicite : acquitté.

C. J.-J., débardeur, né le 5 mai 1887, à Monaco, y demeurant. — Abus de confiance : un mois de prison et 50 francs d'amende.

### VARIÉTÉS

#### Notes sur les Fortifications du Palais de Monaco du treizième au dix-septième siècle.

(Suite.) [1]

L'ŒUVRE DE CHARLES I<sup>er</sup>  
AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Charles I<sup>er</sup> de Grimaldi prit le gouvernement de Monaco en 1335. Il y eut pour associé au pouvoir et pour collaborateur dans les grands travaux qu'il entreprit, son cousin Antoine Grimaldi.

Nous savons par le détail l'œuvre qu'ils accomplirent : elle est prodigieuse. Elle révèle chez Charles, qui a tout inspiré et tout dirigé, un génie précurseur qui lui a valu le nom de Charles le Grand.

Il semblait que, pour la défense de la place, il ne restait plus rien à faire après les Spinola ; peu s'en fallut que Charles ne jugeât que tout était à recommencer.

Il avait sur la tactique à opposer à l'attaque une toute autre idée que ses prédécesseurs à Monaco et que ses contemporains en Italie. Jusqu'alors on avait pratiqué la *défense intérieure passive* : les assiégés attendaient l'agression sur les sommets des murs ; l'opération décisive était l'assaut ; Charles inaugura la *défense extérieure active* : la garnison sortait en partie au devant de l'assaillant pour lui disputer le terrain pied à pied.

Un document, dont il a été sans doute lui-même le rédacteur, nous apprend qu'il fortifia les pentes du Rocher par trois lignes de défenses avancées. C'étaient, au bas, un mur qui fermait le port, et, au sommet, un alignement de remparts couvrant la bourgade. Cette muraille rattachait le Château Vieux au Château Neuf et se prolongeait jusqu'à l'*Eperon*, à l'extrémité du promontoire, où il se terminait par une tour, *la seule qui ait été construite à Monaco par Charles I<sup>er</sup>*. Entre le mur du Port et la chemise crénelée de la ville, Charles avait interposé une palissade, pourvue de petits saillants (*bretèches*) qui mettaient les gens de la place à même de prendre l'ennemi de flanc. Ce dispositif palissadé est une *Lice*. Pour escalader le glacis, il fallait livrer de véritables sièges à chacune de ces positions que défendait la garnison du Château Neuf. Il en résultait pour l'ennemi une perte d'hommes considérable et, pour les Monégasques, l'avantage appréciable de gagner du temps. Les sorties dans la Lice se faisaient à couvert par un ouvrage de défilement, sorte de petite place d'armes, dont on reconnaît le tracé semi-circulaire sur un vieux plan des archives, et que nous retrouverons bientôt au Palais : un *Torrione*.

La description de ces défenses avancées

[1] Voir *Journal de Monaco* du 3 février 1920.

n'entre pas dans des notes prises sur les seules fortifications du Palais, et je reviens à mon sujet en faisant le commentaire d'un passage du document de 1341 que je suppose avoir été rédigé par Charles I<sup>er</sup>. Il y est dit que Charles et Antoine ont fait des dépenses grandes et diverses dans les deux châteaux : en maisons *modubis*, édifices *hedificiis* et fortifications *fortilitiis* ; en machines *machinis* et trébuchets *trabuchis*.

Maison et édifice ne sont pas synonymes : les deux termes diffèrent en ce que la maison est une construction simple, destinée à l'habitation des gens de condition médiocre, tandis que l'édifice est un bâtiment caractérisé par le faste de son extérieur, l'étendue de ses proportions et son affectation, soit à un service public dans une ville, soit à la représentation officielle ou d'apparat dans une résidence souveraine ou dans une demeure seigneuriale.

Charles I<sup>er</sup>, trouvant des soldats cantonnés sous des baraques au milieu de la cour, a dû construire des logements fixes, adossés aux murs ; aussi bien, pour le personnel de sa suite, il aura aménagé des logis. Me trompé-je en conjecturant que ce sont là les maisons ?

Quant à l'édifice, il a été identifié, bien avant moi, avec l'aile sud du Palais, connue depuis longtemps par les noms de *vieux quartier des grands appartements*. Il est remarquable par ses pièces spacieuses, ses belles voûtes et par sa salle *des parements*. Peut-être Charles, qui avait en tout le sentiment du grand et le goût de la magnificence, en avait-il fait sa demeure.

Au sujet de l'édifice, il est à remarquer que sa longue façade du côté de la mer a dû être, dès l'origine, percée de fenêtres, et ne paraît pas avoir été jamais fortifiée. Il est aussi à noter qu'elle débordait complètement la tour du Midi et coupait son flanquement de *tour du coin* sur la lisière rocheuse du bord de l'eau. — Il faut se rappeler que cette tour, qui n'a rien de commun avec celle qu'on voit aujourd'hui, était placée dans l'angle rentrant du corps avancé de la façade du Palais.

Cela ne donnerait-il pas à croire que Charles I<sup>er</sup> n'accordait qu'un médiocre crédit aux qualités de résistance de l'ouvrage des Spinola ?

Sa participation aux fortifications est moins indiquée. Il en a fait pourtant. Le document de 1341 l'atteste, mais les travaux qu'il mentionne appartiennent aussi bien au Château Neuf qu'au Château Vieux. Le premier avait eu plus à souffrir de la dernière attaque des Gibelins que le second, mais les plus vieux plans, qui nous montrent le Château Neuf fort démuni, donnent à penser qu'on n'y avait fait que très peu de chose. L'activité de Charles avait dû se porter principalement sur le Château Vieux, qui était le cœur de la défense.

Dans sa récente publication, *Inventaires du Palais de Monaco*, M. Labande a illustré son introduction d'une des vues cavalières qu'il a retrouvées à Milan. Quoiqu'elle soit du début du dix-septième siècle et que, à ce moment, l'état de la forteresse, déjà en voie de transformation, fût différent de ce qu'il était trois cents ans auparavant, néanmoins certaines parties anciennes qui y sont figurées, notamment un pan de courtine entre les tours du Milieu et du Midi, fournissent aujourd'hui encore assez d'éléments de critique archéologique pour permettre de tenter un essai de restitution générale.

Dans ce pan de courtine, un double rang de fenêtres éclaire deux étages d'un bâtiment d'habitation. Les terrasses, que laissent apercevoir les vues à vol d'oiseau, affleurent au couronnement des murs et ont entraîné la réfection du crénelage. Si les maisons datent de Charles I<sup>er</sup>, les crêtes de remparts sont également de lui, et, par conséquent, toute la défense de sommet.

Sur le rein de voûte de l'étage supérieur des logis nous replaçons facilement, en imagination, les *trébuchets*, grandes frondes qui lançaient des pierres énormes à une distance de cent cinquante mètres environ.

Quant au crénelage qui, tout le monde le sait, consiste en un parapet de deux mètres de hauteur, composé de petits piliers ou *merlons* qui servaient à abriter l'archer des coups de l'adversaire et en échancrures rectangulaires ou *cré-*

*neaux*, qui lui permettaient de tirer sur l'ennemi, il existait dans le château, sur toutes les lignes extérieures de couronnement, aussi bien des tours que des courtines.

La base des murs du front, tant des courtines que des tours, était fortement *talutée*.

Le *talus* est un empâtement de maçonnerie en glacis, de plus ou moins trois mètres d'élévation, dont on chaussait le pied des murailles pour divers motifs : il opposait un obstacle aux entreprises de sape ; il maintenait l'assaillant à une distance calculée pour mettre l'assiégé à même de l'atteindre sans trop se découvrir ; en avant d'une tour, il en réduisait l'angle mort. Mais le principal avantage qu'on lui reconnaissait, était de renvoyer obliquement, par ricochet, contre l'agresseur les pierres qu'on projetait du haut des remparts. Le rôle du talus est subordonné à un surplomb, à un encorbellement.

(A suivre.)

Chanoine DE VILLENEUVE.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

## AVIS

Les créanciers de la faillite du Sieur Georges COLIN, ci-devant bijoutier à Monte Carlo, sont invités à se rendre, le 17 avril 1920, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Monaco, pour assister à la reddition du compte du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI,AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
20, rue Caroline, Monaco.CESSION DE FONDS DE COMMERCE  
(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 4 mars 1920, enregistré,

M<sup>lle</sup> Blanche-Françoise ASSANDRI, demeurant à Monte Carlo, rue du Portier, 27,  
a acquis de M. Justin HEHLEM, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, 33 :

Un fonds de commerce de Denrées, Vins fins et Liqueurs que M. Hehlem exploitait à Monaco, boulevard de l'Ouest, 33, dénommé : *Epicierie Sainte-Dévote*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion, au domicile actuel de M<sup>lle</sup> Assandri, boulevard de l'Ouest, 33, Monaco.

Étude de M<sup>e</sup> LUCIEN LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.CESSION DE FONDS DE COMMERCE  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le onze mars mil neuf cent vingt,

M. Louis-Napoléon-Lucien BOUIS, commerçant, demeurant à La Condamine, 5, rue Sainte-Suzanne,

A vendu à M. André PORTA, propriétaire, demeurant à Monaco, 19, rue Plati,

Le fonds de commerce de marchand d'huile, vins et liqueurs, café et autres articles ayant trait à l'alimentation, qu'il exploitait à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n<sup>o</sup> 5.

Avis est donné aux créanciers de Monsieur Bouis, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> L. Le Boucher, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 6 avril 1920.

Signé : L. LE BOUCHER.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.CESSION DE FONDS DE COMMERCE  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 23 mars 1920, M. Auguste-Lucien MOREAU, négociant en vins, demeurant à Beaune (Côte-d'Or), a acquis de M. Louis-Auguste DONNET, directeur de Cinéma, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de Cinématographe, connu sous le nom de *Prince Cinéma*, qu'il exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, rue du Commerce, n<sup>o</sup> 3, au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant aux hoirs Gastaud-Médecin.

Les créanciers de M. Donnet, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 6 avril 1920.

Signé : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL CIOCO,  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel,  
29, rue Grimaldi, Monaco.

## VENTE SUR LICITATION

Le mercredi 28 avril 1920, à 10 heures du matin, A l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, par devant M. Maurel, vice-président du Siège, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés.

QUALITÉS — PROCÉDURE.

Cette vente a lieu :  
Aux requête, poursuite et diligence de :  
1<sup>o</sup> M. HENRI DE PLUNKETT, négociant, demeurant à Paris,  
2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> RENÉE-MADELEINE DE PLUNKETT, épouse de M. DOMINIQUE-RENÉ PREVERT, et ce dernier agissant comme mari, pour les dues assistance et autorisation, demeurant ensemble à Monaco,  
Demandeurs en partage, assistés de M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile,

d'une part ;

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> JEANNE-PAULINE DE PLUNKETT, épouse de M. GASPARD CROZIER, Ministre plénipotentiaire, et ce dernier comme mari, pour la due assistance et autorisation, demeurant ensemble à Paris,

Défendeurs en partage, assistés de M<sup>e</sup> Reymond, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile,

d'autre part.

Cette vente a lieu en exécution de deux jugements rendus, sur requête, en la Chambre du Conseil, par le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, les vingt-neuf janvier et dix-huit mars dernier, enregistrés.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu la vente, a été dressé par M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur, soussigné, le vingt-six mars mil neuf cent vingt, et déposé le vingt-sept mars au Greffe de la Principauté.

Il porte la mention suivante :

« Enregistré à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent vingt, f<sup>o</sup> 49 v<sup>o</sup>, c<sup>e</sup> 6, reçu un franc, (signé) Marquet. »

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Premier lot :

Une maison entière, avec jardin, à usage d'hôtel et de magasin, connue sous le nom de *Villa Ravel*, sise à Monte-Carlo, entre les rues du Portier et des Oliviers, à l'est de l'avenue des Citronniers, et comprenant un grand bâtiment principal d'une superficie de deux cent cinquante-quatre mètres carrés, composée de trois étages sur rez-de-chaussée, avec entre-sol et sous-sol, contre lequel est adossée une petite construction annexe

de cent mètres carrés, se trouvant en bordure de la rue du Portier, ne, comportant qu'un rez-de-chaussée à usage de magasin, et un étage, surmonté d'une véranda affectée au restaurant de la villa Ravel, et un jardin, porté au plan cadastral sous les numéros 243, 244 et 245, section D.

L'ensemble de ces constructions, qui occupe une surface de 452 mètres carrés, y compris la cour à l'est, l'espace libre longeant la rue des Oliviers et la terrasse à l'entrée de l'hôtel, a pour limites : à l'est, la propriété Martin ; au nord, la rue des Oliviers ; au sud, la rue du Portier, et à l'ouest, le jardin appartenant à la villa Ravel, d'une surface de deux cent sept mètres carrés et confrontant la rue du Portier et le passage public reliant cette rue à l'avenue des Citronniers.

#### Deuxième lot :

Une maison à usage d'hôtel, sise à Monte-Carlo, rue du Portier, composée de trois étages sur rez-de-chaussée, d'une superficie de cent vingt mètres carrés, portée au cadastre sous le n° 251, section D, ayant pour limites : à l'est, la propriété de M. Crovetto ; au nord, l'immeuble de M. Sébastien Crovetto ; au sud, la rue du Portier, et à l'ouest, l'immeuble de M. Martin et des hoirs d'Emmanuel Gastaud.

#### MISES A PRIX.

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur les mises à prix fixées par le jugement ordonnant la vente, savoir :

- 1° Cent quatre-vingt mille francs pour le 1<sup>er</sup> lot, ci ..... 180.000 fr.  
2° Quarante mille francs pour le 2<sup>ème</sup> lot, ci. . 40.000 fr.

#### HYPOTHÈQUE LÉGALE.

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Paul Cioco, avocat-défenseur, poursuivant la vente, à Monaco, le vingt-neuf mars mil neuf cent vingt.

Pour extrait :  
(Signé : ) PAUL CIOCO.

Enregistré à Monaco, le trente mars mil neuf cent vingt, f° 52 recto, c° 2, reçu un franc. — (Signé : ) MARQUET.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER  
docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARK-PALACE de Monte Carlo

#### AUGMENTATION DU CAPITAL MODIFICATION DES STATUTS

Il a été déposé, au Greffe Général de Monaco, à la date du 12 mars 1920 :

1° Expédition du dépôt dressé par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le 26 décembre 1919, d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo, décidant que le capital social de la Société serait porté de 1.000.000 à 1.500.000 francs par l'émission de 5.000 actions de 100 francs chacune et d'un état de souscription et de versement des dites 5.000 actions nouvelles du 24 décembre 1919.

2° Expédition du dépôt dressé par M<sup>e</sup> Le Boucher, le 8 mars 1920, d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire de la dite Société du 27 février 1920, reconnaissant la sincérité du dit état de souscription et de versement et décidant que par suite de cette augmentation de capital le texte de l'article 7 des Statuts de la Société se trouve ainsi modifié.

#### Article 7.

##### Texte ancien.

Le fonds social est fixé à un million de francs et divisé en dix mille actions de cent francs chacune à souscrire en numéraire.

##### Texte nouveau.

Le fonds social est fixé à un million cinq cents mille francs et divisé en quinze mille actions de cent francs chacune à souscrire en numéraire.

Cette publicité est faite conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.

(Signé : ) L. LE BOUCHER.

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.  
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

#### Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE  
MONTE CARLO (Park-Palace).  
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée vient d'ouvrir une Agence de Voyages, au n° 3 de la rue Dumont-d'Urville à Alger.

Cette Agence fournit tous renseignements touristiques (stations estivales, thermales, centres de séjour et de villégiature) sur les Régions desservies par le Réseau P. L. M. (lignes métropolitaines et algériennes), délivre les billets de toutes catégories émis par ce Réseau, effectue la location, au départ de Marseille, de places de lits-salon, couchettes, 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> classes, enregistre les bagages pour toutes les gares du Réseau P. L. M.-Algérien, etc.

Dans la même Agence, fonctionne un Service de la Compagnie internationale des Wagons-Lits pour la location des places de wagons-lits et tous renseignements concernant les Services de cette Compagnie.

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
200 millions de francs entièrement versés.

#### AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

#### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

#### La Foncière

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>te</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

#### La Préservatrice

C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

Le Gérant, L. AURBOLIA. — Imprimerie de Monaco, 1920.

### BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 149658.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus. (Renouvellement pour un an à dater du 20 mai 1919.)

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 juillet 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 055996 à 056000 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 novembre 1919. Quatorze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 03417, 03428, 20814, 50980, 50981, 50982, 62632, 62633, 70307, 70308, 71946, 124809, 124810 et 124811.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1919. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 156731 à 156740 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11755 à 11764 inclus, 102732 à 102739 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 avril 1919. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 45761, 48337.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 mai 1919. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2238, 4836, 16630, 23152, 27687, 35116, 35226, 37545, 54022.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1919. Cinq Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 21 juin 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

#### Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1919. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 32117, 36617 et 36900.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juillet 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102702 à 102707.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 août 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 044853.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 septembre 1919. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 octobre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11267, 29125, 36744, 50720 et 52090.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 décembre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 52712.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 février 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558, et dix-huit Obligations de la même Société, portant les numéros 64472 à 64483 inclus, 411, 57544, 57545, 57546, 70355 et 70356.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13694.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.